

Paris, le 13 août 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AP-HP, en liaison avec ses autorités ministérielles, a décidé de déclencher le plan blanc pour tous ses hôpitaux.

L'objectif est de rouvrir, en raison des effets exceptionnels de la canicule, un nombre plus important de lits en rappelant le personnel soignant et médical nécessaire.

L'AP-HP invite ses personnels à prendre contact avec leur hôpital.

Contact presse

Service de presse de l'AP-HP, tél. : 01 40 27 37 22 - service.presse@sap.ap-hop-paris.fr

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Direction Générale

PLAN BLANC

Nom de l'expéditeur : Dominique DEROUBAIX, secrétaire général

Date : 19 août 2003 Heure : 19 heures

Tel : 01 40 27 30 00

Fax :

Nombre de pages (y compris celle-ci) : 1

Destinataire : Tous hôpitaux de l'AP-HP – SAMU 75 92 93 94

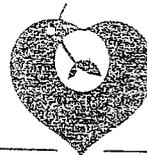
MAINTIEN DU DISPOSITIF DE MOBILISATION PLAN BLANC

Je vous confirme le maintien du dispositif Plan Blanc engagé le 13 août 2003 à 20 h 30.

Je vous demande en conséquence de veiller au maintien jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des dispositions opérationnelles que vous avez mises en œuvre dans le cadre des cellules de crise.



Dominique DEROUBAIX



3, avenue Victoria
75100 PARIS RP - FRANCE
Standard : 01 40 27 30 00
Ligne directe : 01 40 27 32 81
Télécopie : 01 40 27 39 88

Paris, le 16 août 2003

Note à l'attention de

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Hôpitaux

**Objet : Saturation des possibilités de dépôt des personnes
décédées dans les chambres mortuaires des hôpitaux**

Pour faire face à la situation, un centre de regroupement des corps en attente d'inhumation, installé sur le MIN (Marché d'Intérêt National) de Rungis, est opérationnel depuis le 15 août 17 h (voir note ci-jointe).

La situation des chambres mortuaires dans les hôpitaux de l'AP-HP étant très difficile, il appartient à chaque cellule locale de crise d'apprécier le recours possible au dispositif Rungis, sachant que ce dispositif ne doit être mis en œuvre que faute de solution locale ou institutionnelle - et après en avoir informé la cellule centrale de crise.

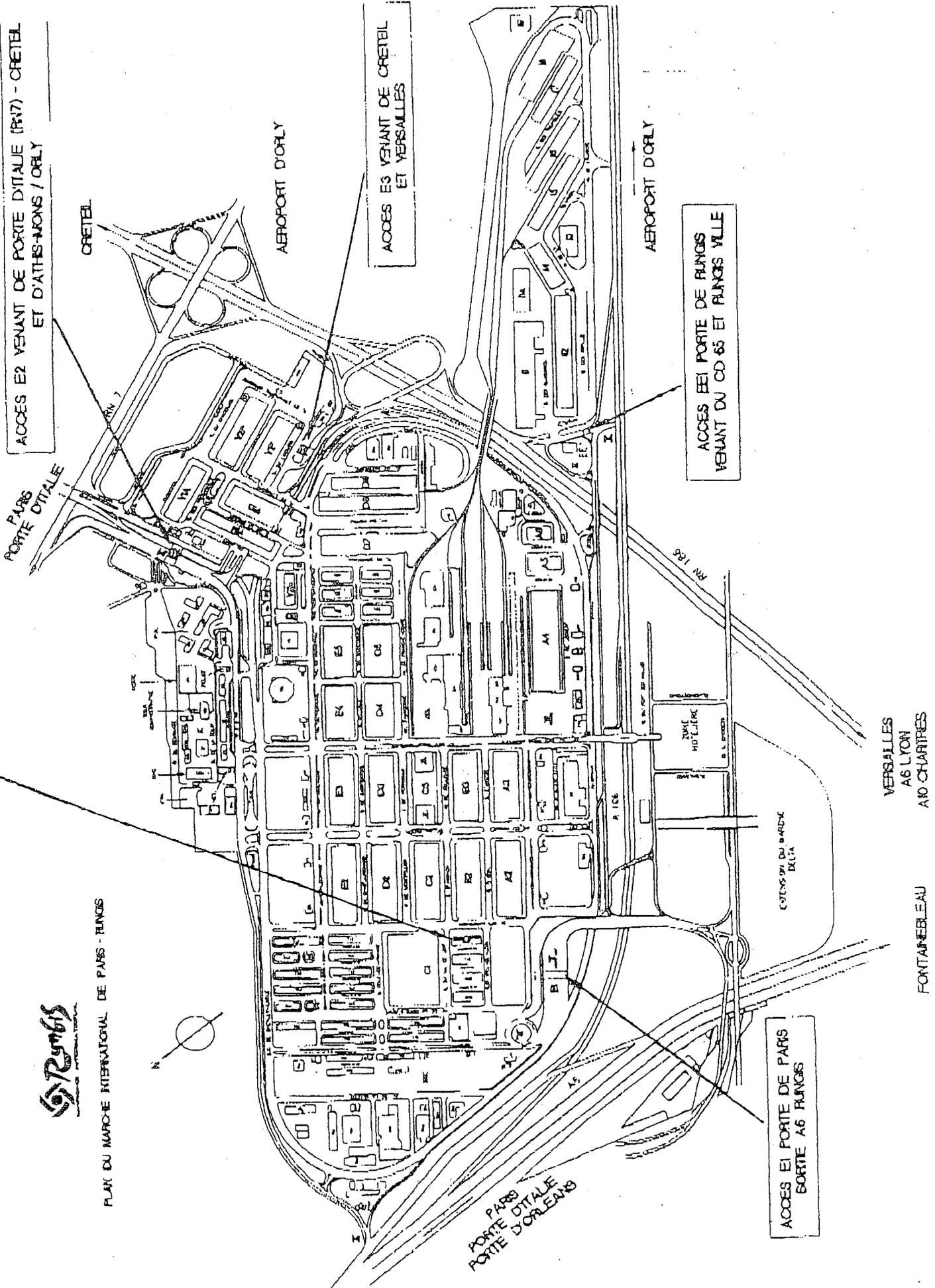
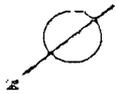
La cellule centrale de crise (01.40.27.30.00) peut être sollicitée sur cette question à tout moment.

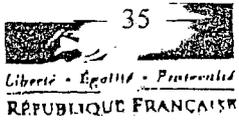
Dominique DEROUBAIX

LOCALISATION DE L'ESPACE RUNGIS



PLAN DU MARCHE INTERNATIONAL DE PARIS - RUNGIS





PREFECTURE DU VAL DE MARNE

STANDARD

15 AOUT 2003

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

A

Monsieur le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense de Paris
Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
Monsieur le Préfet de l'Essonne
Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis
Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Objet : Centre de regroupement des corps en attente d'inhumation installé sur le Marché d'Intérêt National de Rungis (Val-de-Marne).

Référence : Réquisition du 14 août 2003.

En exécution de la réquisition citée en référence et conformément aux décisions arrêtées lors de la réunion interministérielle d'hier, je vous informe qu'un centre de regroupement des corps en attente d'inhumation est ouvert dans l'enceinte du M.I.N. de RUNGIS (94)

Il s'agit de l'entrepôt référencé « 14 » sur le plan ci-joint à l'adresse de la rue de la Réunion. L'accès au bâtiment se fera exclusivement à partir de la porte dite de « Rungis » (EE1) depuis l'Autoroute A 86.

Je vous précise qu'aux termes de la convention de mise à disposition visée dans la réquisition, la société OGF, gestionnaire du site, s'engage à accueillir tous les corps quel que soit l'organisme ou l'entreprise de pompes funèbres assurant leur transport.

A l'issue des opérations techniques indispensables et des visites effectuées sur place par les services de l'Etat et le gestionnaire, ce centre est désormais opérationnel à compter de ce jour 17 heures.

Les modalités pratiques d'utilisation de ce centre sont à régler directement entre le délégué départemental OGF/PFG de votre département et la structure centrale spécialement dédiée à cet effet par cette société.

Rectificatif: Au lieu dit "4", lire E1 B rue des glacières

Pour le Préfet absent et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Alain PERRET

Copie pour information : Monsieur le Ministre de l'Intérieur (Cabinet), à l'attention de M. Daniel CANEPA, Préfet, Directeur-Adjoint du Cabinet.

000141932795



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Télécopie

DIRECTION CENTRALE

SOUS-DIRECTION HOPITAUX

Paris, le

N° /DEF/DCSSA/HOP/

Expéditeur :	Télécopie : 01.41.93.25.13 / 2795
Destinataire pour action : A l'attention Monsieur DE ROUBAIX 01.40.27.22.81.	Télécopie : 01.49.81.44.37. 01.40.27.55.77.
Destinataire pour information :	Télécopie :
Nombre de pages transmises : 1 y compris cette feuille	

Objet : Lits d'aval réservés dans les hôpitaux militaires de la région parisienne

- **HIA Bégin :**
5 lits disponibles
Correspondant : MC MAYAUDON : 06.80.68.48.58.
01.43.98.49.03.

- **HIA Du Val-de-Grâce :**
5 lits disponibles
Correspondants
MC De Rotalier : 01 40 51 44 21 (2 lits)
MC Dutertre : 01 40 51 43 02 (1 lits)
MC Revel : 01 40 51 42 33 (1 lits)
MC Rousseau : 01 40 51 45 03 (1 lits)

Ces lits sont des lits d'aval exclusivement dédiés aux patients de l'APHP. Ils ne seront donc activés que sur l'intervention des correspondants de l'APHP que vous nous communiquerez et que nous transmettrons aux établissements concernés.

Copie : HIA Bégin
HIA Val de Grâce

Le Médecin général B. LAPONT
Sous-directeur Hôpitaux
Direction Centrale du Service de Santé des Armées

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 septembre 2003

**COMMUNICATION SUR LA CRISE SANITAIRE LIEE A
LA CANICULE**

Les hôpitaux de l'AP-HP ont été confrontés pendant le mois d'août 2003 à une crise sanitaire sans précédent, résultant des conditions climatiques exceptionnelles observées en région Ile-de-France.

Sur les constats et les enseignements de cette crise, plusieurs points méritent d'être soulignés plus particulièrement.

L'AP-HP a engagé dès le 4 février 2003, dans la continuité d'un processus mis en œuvre depuis plusieurs années, la procédure de préparation des ouvertures de lits pour l'été. L'accent avait été mis sur la nécessité de garantir des capacités tant en médecine qu'en soins de suite pour faciliter l'hospitalisation des personnes âgées. Les prévisions d'ouverture de lits pour l'été 2003 se sont situées à un niveau similaire à celui de 2002, avec une hausse sensible des journées prévisionnelles en soins de suite de 2,5%, s'ajoutant à la progression de 7% déjà enregistrée en 2002 par rapport à 2001. Au total 82% des 21600 lits toutes disciplines confondues ouverts avant l'été, ont été maintenus ouverts pendant la période estivale, 87% (18850 lits) en juillet et 77% (16700 lits) en août. Comme chaque année, une cellule de veille des urgences associant l'administration et les représentants des disciplines les plus impliquées dans la filière de prise en charge et d'aval des urgences était opérationnelle en 2003.

Une réunion ordinaire de cette cellule, programmée à un moment de l'été où il convient d'être tout particulièrement attentif au fonctionnement de nos hôpitaux, s'est tenue le mardi 5 août 2003. Cette réunion a permis de faire un bilan plutôt satisfaisant du mois de juillet et d'aborder certains sujets d'actualité, dont les expériences de mutualisation de garde de chirurgie engagées entre plusieurs hôpitaux de l'AP-HP. Les médecins ont également fait part de leur souci en ce qui concerne l'évolution des capacités d'accueil pendant le début du mois d'août,

notamment en réanimation où la situation était signalée comme tendue. Les participants n'ont pas fait état ce jour là de difficultés particulières liées aux incidences sanitaires de la « vague de chaleur ». L'attention partagée des membres de cette cellule de veille a sans doute facilité dans les jours qui suivent la mise en commun des observations et le déclenchement de l'alerte dès le 8 août.

Plusieurs échanges téléphoniques entre le siège, les hôpitaux et les SAMU dans la journée du jeudi 7 août ont placé l'institution en situation d'éveil face à une situation appréciée comme anormale et difficile, non quantifiée, en relation avec les phénomènes climatiques.

Le vendredi 8 août en début de matinée, les informations en provenance des hôpitaux et du SAMU 75 signalant des cas d'hyperthermie ainsi que des difficultés croissantes pour l'hospitalisation des personnes âgées a conduit l'AP-HP à décider d'un plan de mobilisation des hôpitaux accueillant les urgences. Ce plan demandait aux directeurs d'hôpitaux accueillant les urgences d'engager des « mesures de type Plan Blanc » :

- faire le point avec les services de réanimation afin de parvenir à maintenir, au minimum, voire à augmenter, les capacités d'accueil initialement prévues pour assurer la prise en charge des personnes âgées en médecine et des patients en réanimation.
- effectuer les retours à domicile ou les transferts des patients hospitalisés dans les services dès que possible.
- faciliter l'admission des patients aux urgences en reportant ou annulant les hospitalisations programmées.
- ouvrir des lits de réanimation avec une activité orientée vers les soins continus pour la prise en charge des personnes âgées souffrant d'hyperthermie. »

L'engagement de cette opération a fait l'objet d'un communiqué de presse dans l'après-midi du 8 août. Le retour d'informations témoignait dans la soirée d'un niveau de mobilisation opérationnel très important des hôpitaux de l'AP-HP, alors que 140 patients étaient pris en charge pour hyperthermie

La situation s'est aggravée le dimanche 10 août. Le SAMU 75 a alerté la Direction Générale de la nécessité d'engager une information sur l'hyperthermie à destination notamment des maisons de retraite. Cette information a été relayée dans la journée par le canal de la DASS 75.

Plusieurs hôpitaux ont signalé, fait sans précédent, une situation de saturation des amphithéâtres. Enfin un bilan effectué dans l'après-midi a relevé 500 patients pris en charge dans les hôpitaux de l'AP-HP pour hyperthermie. Ces éléments ont provoqué le retour de Mme la Directrice Générale qui s'est rendue dans trois services d'urgence dès le dimanche soir, et la convocation d'une réunion de crise le lundi 11 août.

Cette réunion a associé les médecins de l'AP-HP, professionnels des urgences, la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, la Préfecture de Police au niveau du Secrétariat Général de la Zone de Défense.

La Directrice Générale a décidé à la suite de cette réunion de l'engagement d'un second niveau de mobilisation, appelé « Plan d'action pour la prise en charge des patients en cas de chaleur extrême », diffusé à l'ensemble des hôpitaux de l'AP-HP et des autorités sanitaires dès 16h30. L'objectif de ce plan clair reposait sur « le principe du report de toute activité non urgente, et du redéploiement au profit de l'aval des urgences de tous les moyens disponibles. » Il était accompagné d'un protocole établi par le SAMU 75 concernant les mesures de protection contre les coups de chaleur, à l'attention des personnels s'occupant de personnes âgées, invalides ou alitées.

En liaison avec les autorités ministérielles, une conférence de presse a été organisée le 11 août à 17 heures, l'objectif de cette conférence à laquelle étaient associés le Pr CARLI et le Dr PELLOUX était de faciliter la diffusion d'un message d'information et de prévention à destination du public.

Les journées des 11, 12 et 13 août ont été les plus difficiles à gérer et les plus éprouvantes pour les personnels de l'AP-HP qui ont témoigné d'un dévouement et d'un professionnalisme exceptionnel au bénéfice des patients. 2050 patients ont été hospitalisés pour hyperthermie pendant la période du 6 au 26 août, et 516 dans la seule journée du 12 août. Les actions engagées par les hôpitaux pour organiser des lieux de prise en charge ont été multiples. 200 lits supplémentaires dont des lits de réanimation ont été réouverts entre le 10 et le 13 août, sachant que par ailleurs un minimum de 200 lits ouverts ont été réaffectés à la prise en charge des patients souffrant d'hyperthermie.

Malheureusement on a enregistré pendant cette période un nombre très important de décès. La surmortalité toutes causes confondues constatée pendant le mois d'août 2003 par rapport à 2002 est de +90%, soit +1014 décès. Pendant la seule journée du 12 août, 227 patients sont décédés dans les hôpitaux de l'AP-HP, par rapport à 36 le 12 août 2002. L'estimation du nombre de décès liés à l'hyperthermie pendant la même période du 6 au 26 août est de 687, dont 159 concernant des patients hospitalisés avant le 8 août dans les hôpitaux de gériatrie.

En liaison avec les autorités gouvernementales, l'AP-HP a engagé le Plan Blanc dans la soirée du 13 août 2003. Dans l'après-midi du 13 août, la température était à la baisse et les hôpitaux et les SAMU nous signalaient une diminution de l'activité liée à l'hyperthermie. Cependant les incertitudes concernant l'incidence de la baisse de température sur l'activité, la proximité du week-end du 15 août, l'annonce possible d'un retour de la canicule à compter du 18 août, ainsi que la nécessité d'assurer la continuité de la prise en charge des patients et le renouvellement des équipes, justifiaient pleinement l'engagement du dispositif. Sur le plan opérationnel, c'est avec l'aide du Plan Blanc que les hôpitaux de l'AP-HP se sont mis en capacité de pouvoir mobiliser 150 lits supplémentaires si cela s'était avéré nécessaire.

Les hôpitaux de gériatrie ont été totalement impliqués dans la mobilisation, et ont également engagé une procédure de type Plan Blanc. La progression des admissions en Soins de Suite et en Soins de Longue Durée est de +44% en août 2003 par rapport à 2002, soit 561 admissions supplémentaires sur un total de 1821, parmi lesquelles 324 concernaient des patients hospitalisés pour hyperthermie provenant directement et dans un délai très court d'un hôpital aigu. Il est tout à fait important de noter que ces hôpitaux sont au premier rang concernés dans le dispositif de sortie de crise engagé lors de la levée du Plan Blanc le 26 août. Afin de faciliter le retour à une situation normale, les présidents du conseil de Paris et des conseils généraux des autres départements de la région Ile-de-France ont été sollicités afin de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel d'aide au retour à domicile ou d'accès à l'hébergement en soins de longue durée ou en maison de retraite pour les personnes âgées hospitalisées en court séjour ou en soins de suite. Un bilan établi à la date du 27 août faisait apparaître que 700 patients étaient en attente d'une hospitalisation en soins de suite dans les lits de médecine et de chirurgie, 450 en attente de retour à domicile dans les lits de soins de suite, et 300 en attente d'hébergement.

Une réunion de synthèse et de « debriefing » a associé les directeurs et présidents de CCM, les membres du bureau de la CME et le Comité de Direction le 2 septembre 2003.

Suite à cette réunion, et afin de donner les suites opérationnelles qu'il est nécessaire de mettre en œuvre dans les meilleurs délais, quatre groupes de travail ont été constitués sur :

- les aspects relatifs à l'architecture, aux équipements, et à la logistique, notamment sous l'angle de la climatisation, de la ventilation et du fonctionnement en situation de chaleur élevée ;
- la régulation, en situation de déséquilibre, des flux d'entrées et de sorties des malades (amont, aval, aval de l'aval, lien avec le secteur médico-social) ;
- l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaire à l'AP-HP (indicateurs avancés, aspects liés à la transmission et au partage de l'information) ;
- l'organisation de la prise en charge médicale et des soins aux personnes âgées, dans la perspective de la préparation du plan stratégique.

- 42 -

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Direction générale **PLAN BLANC**

Nom de l'expéditeur : **Rose-Marie VAN LERBERGHE**

Date : 26 août 2003

Heure : 18 heures

Tel : 01 40 27 30 00

Fax :

Nombre de pages (y compris celle-ci) : 1

Destinataires : Tous les Hôpitaux + SAMU 75, 92, 93, 94

MESSAGE : LEVEE GENERALE DU PLAN BLANC

Le Plan Blanc de l'AP-HP mis en œuvre le 13 août 2003 à 20h30, en renforcement des procédures engagées les 8 et 11 août 2003 dans le cadre du PIAN d'Action Chaleur Extrême, est levé.

Depuis le 6 août, l'AP-HP a accueilli aux urgences plus de 2200 patients pour hyperthermie et hospitalisé 1700 d'entre eux. Les hôpitaux n'accueillant pas les urgences ont également été partie prenante puisqu'ils ont hospitalisé en médecine ou en soins de suite un nombre très important de patients. Pour faire face à la situation, 350 lits supplémentaires, dont 150 après le déclenchement du Plan Blanc, ont été ouverts pendant cette période, venant en complément des lits déjà ouverts et dédiés à la prise en charge des patients souffrant d'hyperthermie. De très nombreux décès ont également été enregistrés, et des procédures tout à fait exceptionnelles ont été engagées, et se poursuivent, au niveau des amphithéâtres.

Je vous demande de répondre au plus vite à toutes les instructions relatives aux demandes de consolidation du bilan concernant votre hôpital, et aux demandes d'informations qui vous seront adressées.

Nous sommes actuellement en situation de sortie de crise. Il est important de connaître le nombre de patients hospitalisés pour hyperthermie présents dans les hôpitaux accueillant les urgences, et le nombre total de patients toutes pathologies confondues en attente d'une prise en charge en soins de suite. Ces informations devront nous parvenir dans la journée du 27 août 2003 sur le site ccc.crise.

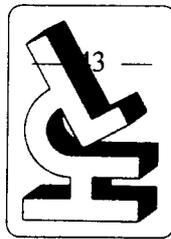
Un dispositif exceptionnel de sortie de crise est mis en œuvre afin de dégager, comme cela a été fait pour les hôpitaux d'aigus, des solutions permettant d'assurer en aval la prise en charge des personnes âgées. J'ai demandé à Marie-Sophie DESAULLE d'assurer la conduite de cette action, en liaison avec les Directeurs Exécutifs de GHU.

Je vous demande de me faire remonter un bilan complet de l'opération en ce qui concerne votre hôpital, accompagné de toutes les propositions utiles. Le Plan Blanc est levé, mais il faut conserver toute notre vigilance.

Rose-Marie VAN LERBERGHE

DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE
DES HOSPICES CIVILS DE LYON
162 Avenue Lacassagne
69424 LYON cedex 03

Tél. : 04 72 11 57 70
Fax : 04 72 11 57 20



Hôpitaux de Lyon

Coordonnateur
Pr. C. COLIN
Tél. : 04 72 11 57 30
email : cyrille.colin@chu-lyon.fr

Unités Centrales

Recueil et traitement des bases de données de l'information médicale

Dr. E. MORGON
Tél. : 04 72 11 57 23
email : eliane.morgon@chu-lyon.fr

Statistique appliquée à l'information médicale

Dr. S. COURAY-TARGE
Tél. : 04 72 11 57 08
email : sandrine.couray-targe@chu-lyon.fr

Méthodologie en recherche clinique

Dr. F. CHAPUIS
Tél. : 04 72 11 57 07
email : francois.chapuis@chu-lyon.fr

Méthodologie en évaluation médicale et médico-économique

Pr. C. COLIN / Dr. S. TOUZET
Tél. : 04 72 11 57 30
email : sandrine.touzet@chu-lyon.fr

Informatique appliquée à l'information médicale

Pr. C. COLIN
Tél. : 04 72 11 57 03

Information médicale en Cancérologie

Dr. A-M. SCHOTT
Tél. : 04 72 11 51 65
email : anne-marie.schott-pethelaz@chu-lyon.fr

Monsieur Bernard ROUSSET
Secrétaire Général
Direction Générale
Hospices Civils de Lyon



Lyon, le jeudi 21 août 2003

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les chiffres de mortalité hebdomadaire observés aux Hospices Civils de Lyon durant la période estivale. Le surcroît de mortalité sur la période est d'un peu plus de 100 cas (108 cas) par rapport à l'année précédente. La répartition par établissement montre la part importante de l'hôpital Edouard Herriot dans ce phénomène mais également la légère augmentation observée dans les établissements gériatriques.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées et respectueuses.

Professeur C. COLIN

Hospices Civils de Lyon

~~3, quai des Célestins - 69002 LYON~~

~~B.P. 2251 - 69229 LYON Cedex 02~~

Téléphone : 04.72.40.72.40

Télécopie : _____